

Le tabou du secret bancaire

CELA N'A PAS échappé aux observateurs attentifs: le texte de l'Union syndicale sur l'imposition des gains en capitaux est un texte édulcoré; l'initiative ne prévoit pas de doter l'État de moyens simples d'identification et de contrôle des gains réalisés. Un des «préparateurs» de l'initiative, le conseiller national socialiste Rudolf Strahm, avait pourtant proposé, selon le modèle américain, une obligation de renseigner les autorités fiscales, valable pour les banques et les autres acteurs du marché des capitaux. Dans le texte définitif, soumis à la signature des citoyens, cette obligation a disparu.

On objectera qu'il n'est pas nécessaire d'alourdir la Constitution d'une telle disposition; le législateur s'en chargera. Mais alors pourquoi prévoir dans le texte constitutionnel que la déduction des pertes peut être reportée sur deux ans; que les gains

jusqu'à 10 000 francs ne sont pas imposables? On retient le détail qui rassure, pas le détail qui pourrait effrayer. Et comment imaginer une majorité parlementaire, dont on connaît la docilité à l'égard des banques, qui imposerait la levée partielle du secret bancaire si le peuple ne lui en donne pas mandat?

Cette caponnade est révélatrice, sur ce point, d'un embourgeoisement de la gauche socia-

Cette caponnade est révélatrice d'un embourgeoisement de la gauche socialiste. La levée du secret bancaire à l'égard des autorités fiscales était un point fort de son programme

liste. La levée du secret bancaire à l'égard des autorités fiscales était un point fort de son programme, notamment après l'obligation faite aux salariés de présenter une déclaration de salaire. Mais dans le programme économique du PSS, adopté pour dix ans, 1994-2005, et qui porte le titre assez ronflant: «L'avenir dépend de réformes fondamentales», ce point, fondamental précisément, a disparu.

Aucun pays, même les plus libéraux comme les États-Unis, ne connaît une telle exterritorialité bancaire. Notre législation limite ainsi, à moins qu'il s'agisse de

délits pénaux, l'entraide judiciaire et administrative. Nous protégeons internationalement le marché gris des fraudeurs suisses et étrangers. Et tous ceux qui aujourd'hui réclament une ouverture de la Suisse, se référant parfois au modèle américain ou européen, semblent

peu pressés de faire sauter ce particularisme. La droite économique veut faire sauter les derniers résidus du droit de timbre, parce que l'Europe ne les connaît pas. C'est une entrave. Mais les faveurs cumulées de notre droit fiscal et du secret bancaire ignorent l'Europe, elle veut les conserver. C'est de bon rapport. Indéfendable et à remettre, sans tabou, à l'ordre du jour.

Le secret à l'égard de l'étranger

À propos du secret bancaire: les pseudo-explications historiques ont vécu, mais le système reste tout-puissant. Quelques pistes de réflexion pour en limiter les abus.

IL Y A eu un mythe du secret bancaire suisse, érigé en protection de l'individu contre le totalitarisme étatique, qu'il soit dictatorial ou démocratique, mais confiscatoire, disait-on. Ce mythe s'est effondré ou se trouve dépassé. On a voulu faire croire que le secret absolu – toute violation est poursuivie d'office même sans plainte du déposant, – article 47 de la Loi sur les Banques, avait été inventé en 1934 pour offrir protection aux victimes du nazisme. Les historiens ont démontré que tel n'avait pas été le cas. Et l'affaire des fonds en déshérence a obligé les banques à renoncer à porter le manteau blanc de sauveur de l'argent juif. En revanche la volonté d'offrir asile à la bourgeoisie notamment française qu'inquiétait le Front populaire fut certainement une motivation.

Un point fondamental est le principe que l'entraide demandée par les autorités d'une autre nation n'est accordée que dans la mesure où le délit est poursuivi dans notre pays et selon nos procédures. La levée du secret bancaire à l'égard du fisc suisse ne nous permettrait plus de nous opposer à des demandes similaires d'autorités étrangères, sous certaines conditions toutefois. Et ces conditions pourraient être que le contribuable étranger vive dans un pays démocratique et dispose de droits de recours auprès d'instances indépendantes, conformes aux nôtres et aux standards démocratiques.

Il est évident que cette ouverture ferait fuir une partie de la clientèle des banques suisses. Nous pourrions à la rigueur exiger pour accorder notre collaboration que tous les pays européens, y compris le Luxembourg, l'Autriche et la Grèce, définissent de manière identique ou coordonnée les limites du secret bancaire. Mais au-delà de cette exigence, nous faisons cyniquement notre beurre au détriment des États partenaires.

Sur le plan intérieur

L'Association suisse des banquiers a toujours prétendu que l'interlocuteur unique du fisc, c'est le contribuable. C'est à lui de présenter sur demande les pièces exigées. La banque les lui fournira, sans accepter de falsification. La banque refuse donc simplement d'être un interlocuteur direct du fisc. Dans la logique de ce point de vue, il

serait concevable d'imaginer que le contribuable signe sa déclaration en attestant son caractère exact et exhaustif et qu'il autorise, ce faisant, toute demande de renseignements auprès de banques ou de tiers, même liés par le secret bancaire ou professionnel. Le refus d'accorder une telle procuration serait susceptible d'entraîner soit des recherches ciblées, soit des majorations progressives de certains éléments ou toute autre mesure adéquate. Cette proposition aurait l'avantage de transposer sur le terrain de la législation fiscale ce qui est couvert par la Loi sur les banques, dont il ne serait pas nécessaire de demander frontalement la modification.

Soustraction et fraude

Ne pas tout déclarer au fisc, le mensonge par omission, n'est pas considéré en Suisse comme un délit pénal autorisant la levée du secret bancaire. C'est une simple soustraction, traitée par le droit administratif. En revanche la présentation de pièces truquées est assimilée à un usage de faux; elle relève du droit pénal; le juge peut dans cette circonstance demander la levée du secret bancaire. Un alignement sur la pratique des États voisins consisterait à traiter pénalement la «simple» soustraction. Le secret bancaire ne pourrait plus être opposé au juge, l'entraide internationale serait possible. Il suffirait pour cela de modifier la Loi sur l'harmonisation fiscale sans qu'il soit nécessaire de toucher à la Loi sur les banques. C'est une variante de la «procuration» évoquée ci-dessus. *ag*

Oubliés...

Feuilletons «Züri fürs Volk» (Zurich pour le peuple) publié en 1978 par Eco-verlag. Zurich est toujours Zurich, mais si on veut retrouver la vie politique et culturelle marginale, c'est le désert. POCH, RML, KPS, KPS/ML, KB/ML, KAOP ont disparu. Par K il faut toujours comprendre: communiste.

Plus de quarante nouveaux titres avaient paru de 1968 et 1978. *Zürri-tip* existe encore, mais c'est maintenant un supplément du vendredi du *Tages-Anzeiger*. *cfp*

Un «AMI» qu'il faut garder à l'œil!

En dramatisant les dangers d'un accord multinational sur les investissements (AMI), les consommateurs américains jouent leur rôle de contre-pouvoir. Le débat touche la Suisse.

LES DIPLOMATES ET les experts de l'OCDE concoctent discrètement un accord sur les investissements qui donnera plein pouvoir aux multinationales pour s'opposer à toute nouvelle protection de l'environnement et de la santé des consommateurs. Cette mise en garde dramatique, lancée par Public Citizen, l'organisation fondée par Ralph Nader, débarque dans le monde francophone par le *Monde diplomatique*, immédiatement relayé par la radio France Inter. L'affaire mérite examen, d'autant plus que la Suisse, membre de l'OCDE, et important investisseur à l'étranger, sera certainement partie prenante à l'accord.

Un accord sur les investissements est souhaitable. Il contribue à mettre de l'ordre dans les relations économiques internationales. Une entreprise renoncera à implanter une usine dans un pays si elle n'obtient pas une protection raisonnable contre sa confiscation par l'État. De son côté, un pays qui veut attirer des entreprises étrangères a tout intérêt à assurer la sécurité de l'investissement. La Suisse a signé toute une série d'accords bilatéraux dans ce secteur. C'est l'un de ses outils privilégiés.

Le texte en préparation au sein de l'OCDE part de la même philosophie, mais va au-delà des accords conclus jusqu'à maintenant. L'investisseur aura droit à indemnité en cas d'expropriation, ce qui est logique. Mais l'entreprise pourra également exiger indemnité lorsque l'État prendra des mesures qui exerceront un effet équivalant à une expropriation ou qui limitent une opportunité de profit.

Scénarios catastrophe

À partir de là, on peut échauffer toute une série de scénarios catastrophe. Un État qui déciderait de combattre plus fermement la pollution industrielle devrait indemniser les entreprises contraintes de prendre des mesures coûteuses pour s'adapter aux nouvelles normes. Ce serait mettre un puissant frein au progrès écologique

entre les mains des investisseurs. Le même mécanisme s'appliquerait à l'amélioration des normes de santé publique, comme par exemple l'interdiction d'un additif alimentaire qui restreindrait les bénéfices du fabricant.

La réalité n'est évidemment pas si caricaturale. L'accord en préparation au sein de l'OCDE s'inspire des règles du GATT qui permettent à un État signataire de prendre des mesures de protection de l'environnement et de la santé, pour autant qu'elles ne soient ni discriminatoires ni arbitraires. Mais l'affaire du bœuf aux hormones (voir ci-dessous) doit nous faire ouvrir l'œil.

Rééquilibrer les droits

Tout traité international limite la souveraineté des États qui le signent. L'AMI en préparation ne fait pas exception. Les entreprises ont le droit à la protection de leurs profits contre des décisions arbitraires d'un État. En revanche, les États ne doivent pas être dépendants des entreprises pour mener une politique environnementale ou de

protection sanitaire. Les milieux économiques, toujours actifs dans les coulisses des négociations internationales, sont parvenus à influencer un texte qui, à ce stade, leur est trop favorable. Aux autres lobbies maintenant de corriger le tir et de redonner place à d'autres critères que ceux de la rentabilité économique.

État et entreprises...

Il convient notamment de diminuer l'influence prépondérante des entreprises dans le règlement des litiges. Contrairement à ce qui se passe à l'OMC, les entreprises auraient elles-mêmes le droit de traîner un État en justice pour violation de l'accord AMI. Bien plus, elles pourraient exiger l'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. Une émanation des milieux de l'économie privée pourrait ainsi décider de la légitimité d'une politique étatique. Un rééquilibrage des droits s'impose donc pour donner quelque chance à la ratification de l'AMI. *at*

Le guépier du bœuf aux hormones

À LA FIN DES années quatre-vingt, l'Union européenne, tout comme la Suisse, interdit à ses éleveurs l'utilisation d'hormones pour activer la croissance des bovins de boucherie. La mesure a un double avantage: elle rassure les consommateurs qui craignent d'avaler une viande nocive pour leur santé; elle allège le marché excédentaire. Parallèlement, Bruxelles interdit l'importation de bœuf américain dopé aux hormones.

En 1996, le gouvernement des États-Unis dépose plainte contre l'Europe. Pour Washington, l'interdiction d'importation est un obstacle aux échanges contraire aux nouvelles règles de l'OMC. En janvier dernier, l'instance arbitrale de l'OMC donne partiellement raison aux États-Unis. L'Europe a le droit d'interdire l'importation de bœuf américain à deux conditions:

- que les bœufs européens subissent la même interdiction de mise sur le marché que les bœufs étrangers.
- que l'interdiction soit une véritable restriction sanitaire et non pas une mesure de protection économique.

La première exigence est de toute évidence remplie. En revanche, l'Union européenne n'a pas apporté la preuve que le bœuf aux hormones peut être nuisible à la santé des consommateurs. Bruxelles a quinze mois pour le faire. Passé ce délai, le doute profitera aux Américains. Un seul moyen permettra aux Européens et aux Suisses d'éviter de consommer des hormones: introduire un étiquetage de la viande «garantie sans hormone».

Le consensus n'est plus ce qu'il était

Dans l'image mythique de la Suisse: une prédisposition «naturelle» au consensus.

Un politologue, professeur à l'Université de Lausanne, démontre dans un livre récent, en recourant à des comparaisons internationales, que la réalité est plus complexe qu'il n'y paraît.

L'académicien André Siegfried a rendu un mauvais service à notre pays. Son ouvrage *La Suisse, démocratie-témoin* qui paraît peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale, a conforté notre sentiment d'autosatisfaction, l'idéologie du cas particulier (*Sonderfall*), le culte et la culture de la spécificité helvétique. Un sentiment nourri tout autant par le fait d'avoir échappé aux tumultes du siècle que par le caractère résolument exotique de nos institutions.

Une appréciation plus crédible du système politique suisse

La jeune génération des politologues ne marche plus dans ce sillon et c'est tant mieux. Nourrie de travaux empiriques, elle prend en considération les modèles de la théorie politique pour situer les institutions helvétiques dans une perspective comparative. Une démarche qui conduit à une appréciation plus modeste mais aussi plus crédible du système politique suisse.

Le dernier livre de Yannis Papadopoulos nous offre une bonne synthèse de cette approche plus respectueuse des faits. Ainsi, en comparaison internationale, la Suisse se retrouve en bonne compagnie, avec les pays sociologiquement complexes qui ont développé un mode de décision consensuel susceptible d'intégrer les minorités. Elle n'est pas seule à avoir inventé la concordance comme remède aux traumatismes d'un passé conflictuel. L'Autriche, par exemple, qui a évité de peu la guerre civile dans les années trente, a également mis en place des mécanismes de concordance et applique une proportionnalisation très poussée du pouvoir.

Du religieux au politique

Il est d'usage courant de qualifier le système politique suisse de consensuel. Mais les systèmes majoritaires, en principe plus autoritaires et moins soucieux d'associer l'opposition à la prise de décision, se heurtent à toute une série de contraintes – modération de l'électorat, résistance des acteurs économiques, poids de l'administration notamment – qui limitent fortement leur marge de manœuvre.

À l'inverse, le consensualisme helvétique se révèle à l'analyse beaucoup moins enraciné que ne le prétend l'image d'Épinal. Avec l'évolution démographique et le déplacement des clivages – du religieux et du linguistique vers le politique –, les mécanismes de protection des minorités se sont transformés en instruments de domination majoritaire. Voyez le Conseil des États. Conçu à l'origine pour préserver les intérêts des petits cantons catholiques, il est devenu un bastion de la droite politique. De la même manière, la règle de la double majorité, censée assurer la cohésion nationale – on n'écrase pas les minorités – met aujourd'hui en danger les minorités culturelles dans la mesure où elle les marginalise.

La prédominance du clivage gauche-droite, qui a supplanté les oppositions confessionnelles et linguistiques, fait apparaître une logique clairement majoritaire. Le découpage électoral par canton, le mode d'élection du Conseil des États, l'orientation politique à droite de la haute administration ne reflètent pas une diffusion réellement proportionnelle du pouvoir.

Affaiblissement du paradigme

Certes les instruments de démocratie directe, parce qu'ils offrent aux minorités la possibilité de se faire entendre – ce n'est pas un hasard si la gauche est la principale utilisatrice des droits populaires – favorisent un rééquilibrage du pouvoir. Mais ils rendent plus difficiles encore les compromis entre les élites, condition pourtant indispensable de la coexistence pacifique entre les différents groupes sociaux.

Décidément la Suisse, citée par un fameux politologue américain comme «un cas paradigmatique d'intégration politique», présente une image bien différente de celle d'une démocratie de consensus. D'une part la coopération entre les élites faiblit au profit d'une logique majoritaire. D'autre part le peuple, par le biais de la démocratie directe, n'hésite pas à balayer les propositions de ses élites. jd

Yannis Papadopoulos, *Les processus de décision fédéraux en Suisse*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Le temps du nouveau plan social est enfin arrivé

Un accord a été conclu entre les partenaires au sujet du plan social du futur journal Le Temps. La menace de grève n'a pas été étrangère à la réussite d'un compromis plutôt satisfaisant.

IL A FALLU brandir un préavis de grève pour que la société éditrice du *Temps* accepte finalement de participer à l'élaboration d'un plan social convenable pour les collaborateurs du *Journal de Genève* et du *Nouveau Quotidien*. Les représentants du personnel et le Syndicat du livre et du papier (SLP), invité exceptionnellement comme observateur – rappelons qu'Édipresse a quitté la fédération patronale – jugent cet accord satisfaisant.

Compromis acceptable

Certes les ambitions de chacun ont été revues à la baisse. La société éditrice souhaitait ne pas s'engager dans le plan social, jugeant que les licenciements prévus concernaient avant tout le *Journal de Genève* et *Le Nouveau Quotidien*; en outre elle ne voulait pas se prononcer sur les conditions de travail et le nombre de postes prévu pour le nouveau journal, préférant valoriser le goût du risque et de l'aventure à la sécurité professionnelle. Les représentants du personnel, par contre, souhaitaient que la nouvelle société éditrice soit partie prenante à ces négociations et qu'elle signe un plan social valable pour les deux premières années d'existence du nouveau titre. Finalement la situation s'est débloquée et un compromis a pu être trouvé. La société éditrice du *Temps* a signé un plan social, mais les mesures d'accompagnement pour les personnes non reprises ne seront assumées que par les éditeurs actuels. Le plan social sera valable durant six mois après le démarrage du nouveau titre. Les employés auront non seulement droit aux délais de congé légaux, mais également à six mois supplémentaires de rémunération.

Quant aux indemnités de départ, elles pourront aller jusqu'à douze mois de salaire (pour les rares personnes de soixante ans et qui sont depuis plus de trente ans dans l'entreprise). Sera inscrite aussi la possibilité pour les personnes engagées au *Temps*, mais dont le rapport de travail est interrompu dans un délai de six mois à partir du

lancement du titre, de bénéficier du plan social. Un soutien financier de l'employeur au partage du temps de travail sera assuré à toute personne consentant à réduire son temps de travail: la perte salariale sera compensée à 75 % jusqu'à la fin 1999. En contrepartie, les collaborateurs ont dû signer une clause dite de «bonne foi» où ils s'engagent à «œuvrer sans réserve pour réussir le lancement du *Temps*» et «à favoriser le projet en évitant notamment toute mesure de nature à mettre en péril ou à retarder la naissance du journal».

Des négociations ont également eu lieu au sujet de la perte de l'impression du *Journal de Genève* pour le centre d'impression Édipresse de Vernier. Dans ce cas également, la fermeté des salariés a permis au SLP de participer aux négociations. L'automne dernier, il était question de 20 à 25 suppressions d'emploi. Aujourd'hui, la direction ne parle que plus que d'un licenciement. Cependant certains salariés ont dû accepter des déplacements avec perte salariale.

L'horizon n'est pas lumineux

Voilà qui devrait rassurer les esprits prompts à la critique. Mais plusieurs questions viennent tempérer l'enthousiasme. Il est certain que le préavis de grève voté en décembre par les représentants du personnel n'a pas été étranger à la soudaine ouverture de la société éditrice du *Temps*; il était urgent que les collaborateurs des deux rédactions s'attellent à la création du nouveau journal. Des 180 collaborateurs travaillant aux deux titres actuels, 150 sont réengagés dans l'aventure. La période de six mois couverte par le plan suffira certainement à identifier les ambitions de l'entreprise, mais aussi «à réduire la voilure» comme l'a avoué le patron d'Édipresse, Pierre Lamunière. Passé ce délai, un accord devra à nouveau être négocié. Quant au partage du temps de travail, il fait bien dans le paysage, mais, pour l'instant du moins, seul un cas est recensé,

qui a permis de sauver un poste de travail.

Restent enfin les méthodes pour le moins opaques pratiquées par l'éditeur lausannois. À l'heure où nous mettons sous presse, le débarquement immédiat de Guy Mettan – le site internet Innocent titrait lundi «Édipresse a abattu en plein vol son gypaète valaisan» – remue le brouillard. La procédure de licenciement(s) d'Édipresse confine à la fois à la brutalité et à la bêtise; elle révèle autant l'abus de pouvoir et le non-respect des conventions collectives, que l'inefficacité des grands managers de l'économie privée, obligés ensuite de s'excuser en public de leur «maladresse». Nous reviendrons prochainement sur le sujet. gs

Médias

TROUVÉ CETTE PETITE histoire dans un encadré d'un supplément de la *NZZ* consacré à l'économie d'entreprise (11.11.97):

Une poule propose à un porc de fusionner pour exploiter en commun un restaurant avec comme spécialité «œufs au plat et jambon». La poule livrera les œufs et le porc le jambon. Le porc objecte. La poule restera en vie pour fournir les œufs, alors qu'il devra être abattu pour fournir le jambon. Réplique de la poule: «Mais n'est-ce pas précisément le sens d'une fusion?»

NOUVELLE PRÉSENTATION DE l'hebdomadaire classique allemand *Die Zeit* dont Roger de Weck ex-rédacteur en chef du *Tages-Anzeiger* est l'actuel rédacteur. À propos, quel grand hebdomadaire français a un rédacteur en chef d'origine suisse?

ON CONNAÎT LES trente glorieuses de l'économie. Il y a maintenant aussi les «vingt rugueuses» grâce à une émission économique de France 3. cfr

Le temps de l'alternance et des cures d'opposition

Par Roger Nordmann

En Suisse, les exécutifs sont entravés par leurs compositions hétéroclites. Premier chapitre du débat: plaider pour des gouvernements issus de majorités parlementaires.

JEAN-PASCAL DELAMURAZ sera, paraît-il, greffé au sein du collège gouvernemental. C'est qu'il y jouait, dit-on, la partition d'animateur et de médiateur. Les méchantes langues parleront plutôt d'un rôle de thérapeute de groupe.

Cette approche psychothérapeutique s'impose parce que la composition des gouvernements à tous les échelons est un patchwork aléatoire, ce qui n'est pas sans conséquence:

- Les gouvernements ne débattent pas des enjeux politiques. Tout au plus lime-t-on les canines des projets, ce qui leur permet de passer sans écueil le cap parlementaire. Dans un gouvernement totalement hétérogène, le seul modus vivendi possible consiste à ne pas se mêler des projets de ses collègues. Les projets sont rarement construits sur une ligne politique visible et claire. Ce sont des projets «incommunicables» dont le destin s'achève souvent en référendum.

- Les électeurs n'arrivent pas à comprendre quelle couleur politique produit quel effet, puisque le patchwork gouvernemental ne produit que des tons de gris. Cela renforce l'abstentionnisme.

- De facto, on assiste à la coexistence de 5, 7 ou 9 gouvernements parallèles. Il n'est pas rare que deux départements mènent des politiques totalement contradictoires.

- En période de difficultés budgétaires, le responsable des finances fait office de demi-premier ministre: il contrôle les freins, mais pas l'accélérateur, cela sans disposer de la légitimité démocratique nécessaire.

- Le Conseil fédéral est incapable de faire face rapidement et efficacement à une crise du type de celle des fonds en déshérence. Que se passera-t-il le jour

où un crash boursier mettra les petits épargnants dans la rue, où un taux de chômage de 20% conduira à des violences dans les banlieues ou à des grèves fiscales? On peut prédire que notre *Schönwetterregierung* ne fera rien du tout pendant les deux premiers mois de la crise! Un jour il sera trop tard...

Des gouvernements homogènes

Les crises auxquelles a été confronté le gouvernement vaudois ne font à mon sens que préfigurer ce qui se passera un jour ou l'autre au niveau national. Le gouvernement vaudois n'existe plus parce qu'il est complètement déchiré entre des options fondamentalement contradictoires et que, parallèlement, il ne lui est plus possible de contenter tout le monde. Comme les élections maintiendront l'hétérogénéité, elles n'apporteront aucun répit, quels qu'en soient les vainqueurs. L'explosion est aussi programmée à Berne, où l'on entend déjà le tic-tac dans le plan fédéral d'assainissement des finances.

Peu à peu, l'immobilisme a vidé de son sens la stabilité. Les seuls à y gagner sont les adeptes du moins d'État: un État paralysé fait leur jeu...

Il est temps de doter les collectivités publiques suisses de gouvernements plus homogènes. Le temps des conseils d'administration est révolu. Il faut à la Suisse un système de démocratie parlementaire où le gouvernement émane de la majorité du parlement. Comme en Allemagne, un vote de défiance constructive doit être possible: le gouvernement ne peut être renversé que si une coalition de rechange obtient la confiance. Il faut aussi la possibilité d'élections anticipées.

À mon sens, les principaux arguments invoqués habituellement à l'encontre d'un tel changement ne sont pas pertinents:

- «Il faudrait alors supprimer la démocratie directe, car le peuple s'opposerait systématiquement aux projets d'un gouvernement ne représentant que 50 % de l'électorat. Or il est impossible de toucher à la démocratie directe.» Actuellement, des gouvernements représentant 80 % des 40 % des

citoyens qui se sont rendus aux urnes perdent régulièrement des référendums. Aujourd'hui, pour gagner une votation, un ministre doit présenter de bons projets et les défendre avec fougue. La lutte contre «Jeunesse sans drogue» et la réforme scolaire vaudoise le montrent clairement. La culture du consensus et de la concertation connaîtrait une nouvelle jeunesse, car, dans le système parlementaire, la survie du gouvernement dépend de son sens de la concertation. De plus, un échec occasionnel n'est pas forcément dramatique. Le référendum sert simplement de soupape de sécurité, comme dans le cas du projet lausannois de vélodrome.

- «Un gouvernement défait ce que l'autre a fait». Cet argument est caricatural. Un gouvernement n'a aucune raison de défaire des décisions courageuses et consensuelles de son prédécesseur. En revanche, il peut aisément corriger d'éventuels excès.

- «Regardez à Genève, le gouvernement monocouleur était un échec.» Si un premier ministre avait pu assurer la cohérence du gouvernement en menaçant les ministres intempestifs de démission, le gouvernement aurait eu plus de crédit. Mais il n'aurait pas pour autant pu réaliser des absurdités telles que la traversée de la rade.

Des cures d'opposition régulières

Il serait possible de changer complètement une équipe au bout de quelques années. Gouverner dans les conditions actuelles nécessite plus que du tonus. Il n'est pas possible de donner le maximum de soi-même aussi longtemps. Cela incite nos ministres à adopter des stratégies attentistes, tout en croyant sincèrement qu'ils «visent le long terme». Les cures d'opposition deviendraient courantes et, sauf exception, personne ne resterait ministre douze ans d'affilée. Les politiciens rechargeraient leurs batteries et renouvelleraient leur réflexion. Ils s'efforceraient de réaliser plus vite leurs projets, pour pouvoir faire état d'un bilan à l'approche des élections. Comme le gouvernement serait clairement coloré, il ne pourrait plus cacher sa passivité derrière des tons de gris. ■

Compter avec nos aventuriers

La Suisse a souvent une triste image. Appellons nos héros à la rescousse.

BERTRAND PICCARD ET SON ballon, Claude Nicollier et son bras télémanipulateur, Pierre Fehlmann et la coupe de l'America, Roger Montandon et son bateau à rames – sans compter ceux qui vont de la Terre de Feu au détroit de Behring en courant ou à vélo ou encore qui rêvent de descendre du sommet de l'Everest en parapente: décidément ce coin de terre ne manque pas de doux dingues, de vrais obsédés, de monomaniaques atrabilaires, de déjantés de l'aventure.

Une spécialité romande

On connaissait les Français et leurs bandes de cinglés qui fournissent régulièrement matière aux exercices de sauvetage de la marine australienne et provoquent des accidents de la route en Afrique, mais chez nous, c'est pas mal non plus. Un peu une spécialité romande d'ailleurs: les Alémaniques ont sûrement leurs excités qui font le tour du monde à pied ou en tricycle, mais les nôtres sont tout de même un peu spéciaux. Selon de bons connaisseurs de la Suisse alémanique, il n'y a pas de Montandon ou de Piccard outre-Sarine.

Pour faire sérieux faut-il oser une explication sociologique, les Romands à

la fois ouverts sur le monde et trop à l'étroit entre Alpes et Jura; une population à l'aise et sans trop de soucis malgré la crise, dont les rejetons les plus turbulents trouvent sans grandes difficultés des sponsors pour financer leurs frasques. Un cosmopolitisme qui facilite voyages et découvertes. Peut-être un peu de tout ça. En tout cas nous sommes loin, très loin de l'image traditionnelle du Suisse frileux qui est si prégnante dans les pays voisins.

Restaurer l'image

Peut-être y a-t-il un filon à exploiter pour Thomas Borer et Pipilotti Rist, les

deux personnes qui sont censées changer l'image du pays.

L'expo.01 se déroulant sur l'eau, Roger Montandon y aurait sa place; son bateau à rames accostant sur les arteplices aurait certainement beaucoup de succès. Pour donner aux gens de New York une autre image de la Suisse, nos alpinistes et aérostiers, Lorétan, Troillet et Piccard pourraient être les hôtes d'une soirée donnée par l'ambassade de Suisse. Nous plaisantons à peine. C'est en montrant des trognes et en les faisant parler que notre pays pourra, lentement, faire évoluer la triste image qui est souvent, à tort, la sienne. *ig*

REVUE DE PRESSE

Pour un revenu maximum

LUE DANS LE *Basler Magazin* (10 janvier 1998), supplément hebdomadaire de la *Basler Zeitung*, cette proposition pour le moins originale, sous la plume d'Aldo Haesler. «Si nous concevons le revenu minimum comme un correctif à la barbarie du marché, il serait alors logique de fixer un revenu maximum. Je renonce à exiger la restitution des gains scandaleux encaissés par les nouveaux parasites du cirque économique et du monde du spectacle, quand bien même ce qu'on observe aujourd'hui dans le capitalisme déchaîné d'obédience américaine s'apparente à une économie de pillage telle que l'a connue l'empire romain sur le déclin.

Limiter la barbarie

» Ainsi, parallèlement à un revenu minimum universel garantissant un minimum de dignité humaine, on pourrait exiger le plafonnement des plus hauts revenus, également pour sauvegarder la dignité humaine. Les brailleurs diront bien sûr que la proposition est irréalisable. Pourtant cette mesure procurerait des ressources financières non négligeables tout en neutralisant la barbarie de ce jeu à somme nulle et en étouffant dans l'œuf cette dangereuse tendance à exploiter le futur.

» Ces deux correctifs se conditionnent mutuellement, financièrement, structurellement et moralement. Pourtant le premier, précisément dans le capitalisme le plus impitoyable, répond à un besoin – la chute de nombreuses personnes dans la pauvreté absolue; alors que l'autre profite de l'image du superflu, de la manne, des richesses du pays de cocagne.

» Ainsi celui qui exprimerait la revendication d'un revenu maximum passerait pour un méchant trouble-fête, un destructeur de rêves enfantins. Et, dans notre triste réalité, rien n'est plus indispensable que ces rêves d'abondance. Quoi? Limiter les revenus à disons 25000 francs? Êtes-vous devenu fou? Que l'État doive soutenir les paresseux, passe encore, mais brimer ceux qui sont pleins de zèle et d'ambition! N'est-ce pas là l'idée d'un esprit dérangé? N'est-ce pas là pure subversion dans un État à l'agonie?

» Pourtant, tout comme le revenu minimum pourrait corriger les abus d'un système social peu respectueux de la dignité humaine, le revenu maximum serait un correctif des énormes privilèges précisément obtenus au mépris de la dignité humaine. Vu sous cet angle, revenu minimum et revenu maximum se complètent. Ce qui ne simplifie pas pour autant cette revendication. *trad. DP*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*ig*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Le Débat: Roger Nordmann

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

www.globale.idylle

Internet a aboli le temps et l'espace. Mais pas les sentiments.

TU VOIS. J'AI FINI PAR Y ARRIVER. Le 5 janvier dernier, juste après minuit. Seule devant mon ordinateur (Jean m'avait définitivement quittée le matin de Noël) j'inaugurais Murp, un tout nouveau programme de discussion en direct. Je «chattais» depuis dix minutes avec Ulysse de Rotterdam et Neutron de Kirchindach sur le sujet: $E = mc^2$, derniers développements. Pour l'occasion, j'avais repris le surnom de mes débuts sur le Vouèbe: «Relativity Jane». Joli «nick», non?

Cache-cache de nuit sur le réseau

«Chatter», c'est ma passion nocturne. Une monomanie, selon Jean. La journée, je gagne mon pain à la Faculté des Sciences comme secrétaire particulière du professeur Carrard et de son équipe de physiciens. J'ai mon propre bureau, un horaire modulable, un fauteuil ergonomiquement correct, il y a pire baigne, je reconnais. Mais là-bas, le temps passe si lentement! Je ne vis que pour le moment où, après quelques courses, le soir, je rentre enfin dans mon immeuble. Je n'y fréquente personne et personne ne m'y adresse la parole.

À part Monsieur Ruiz, le concierge. Et mon voisin de palier que je croise régulièrement dans l'ascenseur, un bel homme très agréable qui me tient la porte et jamais la jambe. «Un original fini», dit Ruiz «imaginez! Il bricole du compost sur son balcon et travaille dans le nucléaire européen, faudrait choisir!». La clé tournée dans ma serrure, je grignote quelques crudités debout dans la cuisine en écoutant les nouvelles puis je me mets à ma table. Je presse sur le bouton vert de ma bé-

cane, mon écran s'illumine et ma vie s'emballe. Je pars à la chasse au répondant. Je le traque, le rabats, le clique deux fois, je l'isole et je le sonde. De colloques en dialogues, de conférences plénières en entretiens privés, je navigue et je pêche, je lance mes filets sur la planète...

Un flirt orageux de site en site

JE TE RECONNAÎTRAIS ENTRE MILLE. TIENDRAS-TU TA PROMESSE?

Le 5 janvier, donc, je «chattais» tranquillement sur Murp lorsque son pseudo réapparut dans la liste des utilisateurs (Albert Einstein, excusez du peu, en ligne et en personne). J'avais pourtant bien brouillé les pistes, constamment changé de sexe, débaptisé mes sites, quitté Space pour Murp, multiplié les supports, tous ces efforts en vain? Il fallait me rendre à l'évidence, jouer le jeu et m'exécuter; mon harceleur préféré ne me lâcherait pas la souris avant.

Notre histoire avait commencé, six mois plus tôt, par un échange musclé sur «www.relativité.restreinte.». Albert était indigné que nos chercheurs de l'Université de Genève se mêlent d'infirmier «sa» théorie «et ceci au moyen d'obscurs photons (suisses, donc lents par définition) qui communiqueraient plus vite que la lumière? Vous délirez, sur votre petite île», avait-il hoqueté du clavier: «Einstein reste insurpassable, incontestable, et vous... vous n'êtes qu'une coterie de révisionnistes scientifiques, de...». J'avais coupé court à son flot d'injures et déserté la Toile sans lui laisser mes coordonnées. Deux nuits plus tard, cependant, il m'avait repérée dans un forum sur «www.temps.vitesse.» et accostée d'un

trionphal: «Le bonjour d'Albert! Rendez-vous Jane, vous êtes cernée! Cliquez-moi, j'arrive.»

Notre troisième rencontre fut la bonne. Le site qui nous avait réunis proposait un débat sur la perversité de la communication virtuelle. L'ambiance y était très chaude. Nous n'échappâmes pas aux jérémiades des Anciens, aux lieux communs moralisants des rabat-joie de l'internaute, qui se connectent au réseau afin de mieux le «saper de l'intérieur». Les accusations pleuvaient: non-assistance aux voisins solitaires, égoïsme coupable, jeu de rôles de privilégiés dans un univers de misère. Suivaient les répliques des Modernes: l'outil est au service de l'homme, la communication réelle est malade, elle aussi, aussi vide que l'autre... Écœurés, Albert et moi, nous nous sommes réconciliés sur leur dos puis retirés dans une intimité durable.

De la Toile à la rue de la Servette

Chaque nuit, à l'abri de nos «chambres réservées», nous nous sommes confiés nos secrets les plus cachés, mais rien d'autre. Juste notre lieu de domicile commun, Genève. Cet anonymat nous a permis d'être nous-mêmes. Nous nous sommes fait la cour, une cour lente, précise, littéraire. Nous nous sommes aimés ainsi jusqu'à Noël. Puis j'ai rompu, accusé Albert du départ de Jean. Albert s'est fâché, a parié qu'il me retrouverait, qu'on verrait ce qu'on verrait, que l'amour se fichait de la protection des données, que l'amour était incontrôlable, inarrêtable, pire qu'un virus...

RUE DE LA SERVETTE COMBIEN?

Le 5 janvier dernier, à minuit 23, quand je me suis dévoilée, mon moniteur tanguait et le cœur me battait au bout des doigts. J'étais vaincue, livrée, complètement nue. Séduite. À minuit 24, exactement, il a sonné à ma porte. Matériellement, temporellement, spatialement, raisonnablement, ce ne pouvait être que lui, Albert, plus rapide que l'éclair et que la lumière, Albert, mon voisin de palier, mon original d'ascenseur. Je l'ai reconnu instantanément, je l'aurais reconnu entre mille. Le coup de foudre, c'est bien ça, non?

Anne Rivier

Petit glossaire pour retardataires

Www: abrégé de l'angl. *world-wide web*. Littéralement: toile d'araignée qui s'étend au monde entier. En français usuel: la Toile, le Réseau, ou le Ouai-be. En français personnel: le Vouèbe. (pron. comme *bouèbe*, garçon, petit garçon, fils. Germanisme. Région. Vieilli. Suisse romande). Nick: de l'angl. *nickname*: surnom, pseudonyme. Chatter: de l'angl. *to chat*, ou *to chatter*: bavarder, causer, papoter. Caqueter, jaser, jacasser, pour les oiseaux. Et babiller, pour les singes.